

République Française
Département de la Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Ville de Craintilleux



L'An Deux Mille Vingt Deux, le 19 octobre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 octobre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Votants : 15

Présents :

Délibération n° 47

Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Philippe GREGOIRE, Stéphanie LUAIRE, Catherine BERTHERAT, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

Absents : Pierre FOREST, Stéphanie LUAIRE

OBJET :

Secrétaire de séance : Frédéric CHAUX

**Travaux d'aménagement
de la route d'Unias**

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Autorisation de signer le
marché**

<u>Mandants</u>	<u>Mandataires</u>
Pierre FOREST	Philippe GREGOIRE
Stéphane DEFOUS	Arnaud VASSAL
Christiane ROCHEDIX	Odile MASSON

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 13 octobre 2022, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-21-6^{ème},
Vu le Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019,
Vu la délibération n° D027-2020 relatives aux délégations consenties à Monsieur le Maire par le Conseil municipal,
Vu la délibération n° D2020-10 approuvant le projet de travaux d'aménagement de la route d'Unias,
Vu la décision de la CAO réuni le 6 octobre 2022, attribuant le marché à la Société EUROVIA pour un montant de 284 840,50 €.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des résultats de la consultation pour le projet de travaux d'aménagement de la route d'Unias :

ENTREPRISES	MONTANT HT	RANG
EUROVIA	284 840,50 €	1
GUINTOLI	317 811,65 €	2
EIFFAGE	298 539,00 €	4
TPCF	329 000,45 €	3
STAL TP	366 672,58 €	5

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité (1 abstention : Stéphane DEFOUS 14 POUR), décide

- ***d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants, ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à la poursuite de cette affaire,***
- ***d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas les montants des marchés***

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,



Georges THOMAS